

LÉGENDE

- Limite de zone
- ▬▬▬ Butte écran
- ▬▬▬ Mur écran
- ▬▬▬ Écran visuel
- ▬▬▬ Zone tampon
- Autoroute
- Voie ferrée
- Cours d'eau, lacs ou étangs à débit régulier



APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS


NUMÉRO DU RÈGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESSINÉ PAR	EN VIGUEUR LE
R.C.A.N.Q. 4		M.M.	2010-05-08
R.C.A.N.Q. 8		M.M.	2010-05-27

EN VIGUEUR LE : 2010-05-27

Lucie Lévesque
Présidente
Arrondissement de Beauport

Linda Simard
Secrétaire et administratrice
Arrondissement de Beauport

ÉCHELLE : 1:5 000 PLAN N° : CASQ2201





APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS

NUMÉRO DU RÉGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESSINÉ PAR	EN VIGUEUR LE
R.C.A.SV.Q. 4		M.M.	

Légende




- Aire de protection d'un puits municipal ou d'un ouvrage de captage d'eau
- Cours d'eau servant à l'approvisionnement en eau potable
- Milieu humide
- Érablière
- Limite du périmètre urbain
- Limite de l'arrondissement de Beauport



APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS

NUMERO DU REGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESINE PAR	EN VIGUEUR LE
R.C.A.5V.Q.4		M.M.	2010-01-05
R.C.A.5V.Q.7		M.M.	2010-04-08

Légende

-  Forte pente
-  Secteur à potentiel karstique
-  Limite de l'arrondissement de Beauport



APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMÉNAGEMENTS			
NUMÉRO DE RÉVISION	DATE	DESIGNÉ	POSTE

Zone inondable de grand courant
Zone inondable de faible courant

FEUILLET 1413
RIVIERE MONTMORENCY

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME ANNEXE I ZONES INONDABLES



Projection: Métrique Transverse Modifiée, zones 7
Système de référence: ellipsoïde CGRS93
Réseau géodésique: Québec-Nord-Américain 1983 (NAD83)
Contour: intervalle de 1 mètre
Origine des altitudes: niveau moyen de la mer

Projet:
Aériel photographique: 1:5000, 1995
Nomenclature géométrique: Commission de topographie

Projet:
Aériel photographique: 1:5000, 1995
Nomenclature géométrique: Commission de topographie

Note: Le document est une reproduction d'un document approuvé par le Comité de topographie en juin 1995.



VILLE DE
QUÉBEC
SERVICES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME
ANNEXE I
ZONES INONDABLES

Échelle : 1 / 2 000

Zone à effet de glace



mètre 0 20 50 100 mètres



FEUILLET 1513
RIVIÈRE MONTMORENCY

APPROBATION DU PLAN INITIAL
ET DES AMENDEMENTS

NUMÉRO DU RÈGLEMENT	EN VIGUEUR LE	DESSINÉ PAR
R.C.A.S.V.Q. 4		